

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 15 novembre 2021

L'an deux mille vingt, le lundi quinze novembre à partir de vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Olivier MARTET, Maire.**

Etaient présents :

BRANDMEYER Paul, COLLET Claudine, CONCHERI Sarah, DANIEL Bertrand, DELBE Teddy, DORE Nadia, DUCRET Xavier, EL OMARI Abdulhak, GALLOIS Nadine, GENAY Jacqueline, LAHEURTE Hervé, LANA Cécile, LEMOINE Mickaël, MANGEOT Catherine, MARTET Olivier, PETITDEMANGE Monique, PILLER Christian, SAUVANET-ARCHENT William, VAUTRIN Frédéric.

Avaient donné procuration :

Madame Véronique DEBESSAT a donné procuration à Monsieur Christian PILLER, Monsieur Michel GUTH a donné procuration à Madame Nadia DORE, Monsieur Olivier KONGS a donné procuration à Monsieur Mickaël LEMOINE, Madame Corinne MAUSOLEO a donné procuration à Monsieur Paul BRANDMEYER, Madame Evelyne SASSETTI a donné procuration à Monsieur William SAUVANET-ARCHENT, Madame Laëticia SCHLEGEL a donné procuration à Madame Catherine MANGEOT.

Étaient excusés :

Monsieur Francis LARDIN, Monsieur Marc MEYER.

Secrétaire : Monsieur MARTET désigne Madame Nadine GALLOIS comme secrétaire de séance.

En préambule de la séance du Conseil Municipal, Madame Sonia BERNARD, animatrice du dispositif jeunesse et territoire des foyers ruraux est venue présenter les activités de sa structure sur le territoire intercommunal.

Ses missions principales consistent à aller à la rencontre des acteurs locaux avec comme objectifs :

- Créer et favoriser des espaces de partage inter générationnel,
- Impulser des réunions, des projets avec les jeunes du territoire,
- Co construire des actions culturelles, sportives et environnementales (par exemple : mes Olympiades ou des résidences d'artistes avec la Compagnie Brouniak).

De nombreux projets sont actuellement à l'étude comme l'organisation d'un festival sur le site de l'Entre deux Eaux du 15 au 17 septembre 2022, l'organisation du traditionnel camp cirque est également à l'étude sur Blainville mais faute d'infrastructures répondant

aux exigences techniques et sanitaires, celui-ci ne pourrait se dérouler sur la commune.

Ensuite, Monsieur le Maire procède à la présentation des deux stagiaires STAPS en management du sport, Lucie et Lisa. Leurs missions principales est de promouvoir le sport envers les plus jeunes en organisant des manifestations sportives avec les écoles de la commune (olympiades) en lien avec le label Terre de Jeux 2024 . Leur stage a démarré mi octobre 2021 pour s'achever fin mai 2022.

Lisa travaillera en parallèle sur l'obtention par la commune du Label ville active et sportive. Lucie, quant à elle, travaillera à proposer des supports pédagogiques aux écoles autour des valeurs de l'olympisme.

L'ensemble des actions mises en place sur le territoire devront faire participer un maximum de personnes et concerner, outre le sport, des domaines variés comme l'éco-citoyenneté, le handicap et le lien intergénérationnel.

Monsieur le Maire encourage ces deux jeunes personnes à être force de propositions et ne pas hésiter à se dépasser.

Monsieur le Maire soumet ensuite à l'approbation des membres du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du mardi 21 septembre 2021.

Le compte rendu est approuvé à 22 voix pour et 3 abstentions.

01. Enfance Jeunesse – Convention Territoriale Globale (CTG)

La Convention Territoriale Globale remplacera le CEJ conclu avec la Caf au 1^{er} janvier 2022.

La démarche de la CTG vise à privilégier une démarche transversale et faire émerger, à l'aide d'un diagnostic partagé entre la CAF et les collectivités composant la CC3M, un projet de territoire qui vise à maintenir et à développer les services aux familles.

La CTG vise à harmoniser et simplifier les financements sur les champs de l'enfance et la jeunesse tout en maintenant les financements perçus dans le cadre du CEJ.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025 avec la Caf de Meurthe et Moselle ainsi que toutes pièces afférentes.

02. Finances – Achat parcelles SAFER

La Commune a répondu favorablement à la proposition de la SAFER en vue de l'acquisition des parcelles suivantes sur son territoire :

1. AI 0101 CHENEVIÈRES DE POR ST MICH
2. AM 0053 LE RAMPEUX (extension de parking)
3. AM 0098 LES MEY HALLATS.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à acquérir ces parcelles d'une surface totale de 34 a 70 ca pour un montant total de 3 894,76 € auxquels s'ajoutent 374,40 €, soit un total de 4 269,16 €.

Monsieur le Maire souligne l'opportunité de ces acquisitions pour la commune.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à acquérir les parcelles :

- AI 0101 CHENEVIÈRES DE POR ST MICH
- AM 0053 LE RAMPEUX (extension de parking)
- AM 0098 LES MEY HALLATS.

Pour un montant tous frais compris de 4 269,16 €.

03. Ressources Humaines – Ouvertures et fermetures de postes

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal les modifications suivantes au tableau des effectifs :

- Fermeture d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe 34/35^{ème} à compter du 01/12/21 ;
- Fermeture d'un poste d'adjoint technique 20/35^{ème} à compter du 01/12/21 ;
- Ouverture d'un poste d'adjoint technique 30/35^{ème} à compter du 01/12/21 ;
- Ouverture d'un poste d'agent d'entretien CEC 26/35^{ème} à compter du 15/11/21
- Ouverture d'un poste d'adjoint administratif 35/35^{ème} à compter du 01/12/21 ;

Ces modifications visent à honorer l'engagement pris de stabiliser et d'augmenter le temps de travail d'un agent au service hygiène, initialement recruté en CEC.

Après explication de Monsieur Hervé LAHEURTE, les membres du Conseil Municipal valident les modifications du tableau des effectifs à l'unanimité.

04. Finances – Demande de subvention au titre des Contrats de Territoires Solidaires

Par délibération n°2021-65, la Commune avait sollicité une demande de subvention pour l'installation d'un plafond coupe-feu dans les locaux de l'espace Macaron dans le cadre de la DETR. Par courrier en date du 14 octobre 2021, le Préfet de Meurthe et Moselle a confirmé l'attribution d'une subvention à hauteur de 9 476,00 €.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter une subvention d'un montant de 16 323,00 € au titre des Contrats de Territoires Solidaires – soutien aux communes fragiles - programme 2021, pour cette même opération.

Monsieur le Maire insiste sur les difficultés rencontrées et la durée du chantier Macaron.

Après explication, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre des CTS auprès du Département de Meurthe et Moselle.

05. Finances – Convention d'indemnisation d'une salle de vaccination permanente

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention d'indemnisation d'une salle de vaccination permanente entre la Ville de

Blainville sur l'Eau et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du pays du Lunévillois pour l'occupation de la MFC du 16 août 2021 au 21 novembre 2021. Plus besoin d'un centre de vaccination aussi grand.

L'indemnisation prévue correspond au coût d'exploitation de la MFC pour une année normale ainsi que le nettoyage, soit 800 euros par semaine.

A compter du lundi 22 novembre le centre de vaccination permanent sera transféré à Lunéville dans la zone des faïenceries.

Après explication, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention jointe et toutes pièces afférentes.

06. Vie associative – Convention O Rendez vous des Voisins

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation des membres du Conseil Municipal afin de l'autoriser à signer la convention entre la Commune et l'association « O Rendez vous des Voisins » pour la mise à disposition de locaux afin d'organiser leurs assemblées générales et activité couture.

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de cette mise à disposition.

Les locaux concernés sont ceux de la salle (cuisine et sanitaire compris et leurs équipements) de l'accueil périscolaire Brimbelle avenue le Nid 54360 Blainville-sur-l'Eau,

Monsieur le Maire indique que, face au déficit en termes d'installations pour les associations sur le quartier du Haut des Places, une réflexion débutera en 2022 sur l'opportunité de créer un site dédié à la danse, aux activités associatives et aux réunions de quartier.

Après explication, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer la convention jointe à l'unanimité.

07. Ressources Humaines – Adhésion à la convention de participation « santé » du Centre de Gestion de Meurthe et Moselle

Le Maire informe le Conseil que le décret n°2011-1474 paru le 8 novembre 2011 donne la possibilité aux employeurs publics de contribuer financièrement à la couverture santé et/ou prévoyance de leurs agents (fonctionnaires, non titulaires et de droit privé).

Les articles 25 et 88-2 de la loi du 26 janvier 1984 donnent compétence aux Centres de Gestion pour conclure une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent.

Le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle a décidé l'engagement d'une procédure pour le risque « SANTE ». Cette nouvelle procédure groupée vise à :

- Permettre l'adhésion des agents à un contrat-groupe destiné à rembourser les frais de Santé en complément du régime obligatoire de Sécurité Sociale (plus couramment appelé « Mutuelle Santé »),
- Offrir aux collectivités adhérentes un schéma de participation financière performant et sécurisé, au bénéfice de leurs agents territoriaux.

Le groupement des collectivités à l'échelon départemental permet d'optimiser les coûts d'adhésion des agents en leur garantissant un contenu contractuel de haut niveau.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis de la commission finances et administration générale en date du 10 novembre 2021,

Vu l'avis sur les offres du comité technique du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle en date du 13 septembre 2021.

Après avoir recueilli l'avis du comité technique, la Commune a participé à la mise en concurrence du Centre de gestion pour la mise en place d'une convention de participation pour la protection sociale complémentaire du risque Frais de Santé de ses agents pour une durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2022,

Par décision du conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle lors d'une délibération en date du 20 septembre 2021, la convention de participation a été attribuée, après analyse des offres et recueil du comité technique départemental, à l'opérateur MNT en groupement avec l'opérateur MUT'EST

Il est proposé d'adhérer à cette convention de participation et de fixer le montant mensuel unitaire par agent à 5€.

Après explication de Monsieur Hervé LAHEURTE, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à adhérer à cette convention avec le centre de Gestion de Meurthe et Moselle et de fixer la participation employeur à 5€ par agent, à l'unanimité.

08. Ressources Humaines – Avenant au contrat d'assurance statutaire des agents

Par délibération n°2018-87 en date du 12 novembre 2018, les membres du Conseil Municipal avait autorisé le Maire à signer la convention d'adhésion au titre des risques couverts par l'assurance statutaire avec la compagnie d'assurances CNP.

Cette convention débutait le 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 4 ans.

La sinistralité de la collectivité ayant sensiblement augmentée, la compagnie d'assurance propose un avenant d'une durée de un an à cette convention afin que la commune puisse continuer à bénéficier des prestations jusqu'à l'échéance du contrat.

Après explication, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant à l'unanimité.

09. PVD – Convention ENEDIS

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention entre la Commune et ENEDIS ci-jointe.

La présente convention a pour objet de définir et d'organiser le partenariat entre Enedis, la limite de ses missions de Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD), et la collectivité pour ses projets qui entreront dans le programme «Petites Villes de Demain ».

Ce partenariat pourra donc couvrir les domaines ci-dessous :

- Transition Ecologique : accompagnement des projets EnR, infrastructure de recharge pour les véhicules électriques, autoconsommation collective ou individuelle ... ;
- Valorisation du patrimoine communal bâtiments, éclairage public, par une meilleure connaissance des consommations ... ;
- Cartographie de la précarité énergétique du Territoire ;
- Accompagnement des élus pour mener à bien leurs projets : simulation de raccordement, communication des données énergétiques, mise à disposition d'outils en lignes sur les portails d'Enedis.

Après explication, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune, la CC3M et ENEDIS ainsi que toutes pièces afférentes.

10. Informations et questions diverses

✓ Animations

- 21 novembre : A vos baskets,
- 28 novembre : plantation de 11 arbres dans le cadre de l'opération 1 arbre 1 naissance, sur le site de l'Entre deux eaux,
- 5 décembre : défilé de Saint Nicolas avec la commune de Damelevières et le Comité des fêtes de Damelevières,
- 6 décembre : visite de Saint Nicolas dans les écoles,
- 10 décembre : visite de Saint Nicolas à la maison de retraite,
- 18 décembre : sortie famille à Colmar organisée par le CCAS. Le tarif est de 15 euros pour les adultes et 10 euros pour les enfants. Les inscriptions se font auprès du CCAS.

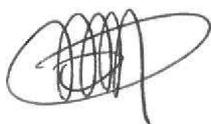
L'Agenda des associations réalisé avec la Commune de Damelevières est distribué aux élus présents. Il sera également distribué avec le Blainvillois.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures et 04 minutes.
Fait à Blainville-sur-l'Eau, les jours et an susdits

Le Maire

Olivier MARTET

le Maire



Olivier MARTET

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 18/11/2021 à 22:21:34
Référence : c7676c20eab86422f4888902c8c2b93b437d0d5